



## Documents à préparer pour votre certification

- Toutes les pièces de votre habitation doivent être facilement accessibles
- Toutes les tablettes de fenêtres doivent être dégagées afin de permettre l'ouverture complète de toutes les fenêtres.
  
- Les plans complets de l'habitation si disponibles,
- Le permis d'urbanisme ou de bâtir,
- Le dossier complet relatif au chantier de construction (cahier des charges, attestations, rapport de chantier),
  
- Un dossier photos reprenant l'exécution et/ou l'évolution du chantier,
- Un dossier photo reprenant les transformations ou améliorations (isolation ultérieure etc.)
- Un dossier accepté d'une prime de la Région Wallonne, de la commune ou de la province pour isolation,
  
- Une déduction fiscale pour le placement d'isolants,
- Une attestation CALE (Construire avec l'Energie),
- La documentation technique de l'installation de chauffage,
- Toute documentation technique de l'installation produisant l'eau chaude sanitaire,
- Toute documentation relative à l'installation photovoltaïque ou de cogénération (si présente(s)).

PEB WALLONIE

085/250.750

[www.pebwallonie.com](http://www.pebwallonie.com)

[info@pebwallonie.com](mailto:info@pebwallonie.com)

